NOUS CONTRÔLONS VOS INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DE CHANTIER

Des mesures sont à prendre lors de la mise en service d'une installation électrique de chantier à caractère provisoire.

Les défaillances des installations électriques peuvent être une source d'accident ou de départ d'incendie liés à des échauffements, des surtensions ou à des décharges électriques.

Pour prévenir ces risques, la réglementation impose de faire vérifier les installations électriques de chantier.

Nous sommes en mesure de réaliser la vérification électrique de vos installations temporaires de chantier d'une puissance installée inférieure ou égale à 100 KVA et des appareils raccordés (Unités mobiles de décontamination, groupe électrogène de secours, etc.)

EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE

La vérification est une opération destinée à contrôler la conformité d'une installation électrique aux exigences réglementaires et normatives en vigueur.
Code du travail - Art. R.4226-21, R. 4222-18 et R.4222-20.

DEUX TYPES DE RISQUES EXISTENT

Le contact direct • contact entre un travailleur et des pièces conductrices habituellement sous tension.

Le contact indirect • contact entre un travailleur et des masses mises accidentellement sous tension à la suite d'un défaut d'isolement.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A TENIR A DISPOSITION SUR LE CHANTIER

- Plan des canalisations enterrées
- Rapport de visite précédent(s)
- Schéma des installations électriques
- Documents du matériel électrique installé
- Registre de sécurité

OCE RÉALISE LES VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES SUIVANTES :

- Vérification initiale des installations
- Vérification périodique des installations

Toutes les vérifications font l'objet de rapports détaillés établis suivant les instructions réglementaires. *Arrêté du 26 décembre 2011*

▶ **BIEN QU'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DE CHANTIER PRÉSENTE UN CARACTÈRE PROVISOIRE, ELLE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE RÉALISÉES, DÈS SA CRÉATION, EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION.**

NOS POINTS DE MESURAGES ET ESSAIS

-Résistance de terre
- Résistance d'isolement des circuits et matériels
- Essais des dispositifs différentiels résiduels
- Continuité des conducteurs de protection
- Essais des dispositifs de coupure d'urgence
- Essais de l'éclairage de sécurité
- Fermetures des portes et armoires, verrouillage

NOS POINTS EXAMINES

- Protection contre les chocs électriques
- Protection contre les risques de brûlures et d'incendie
- Dispositif de sectionnement
- Coupure d'urgence
- Mise en œuvre des canalisations fixes et/ou souples
- Identification des circuits et des appareillages
- Repérage des canalisations et des conducteurs
- Conformité des installations dans les locaux

POURQUOI CHOISIR OCE ?

*L'expertise d'OCE couvre un très large éventail de domaines techniques. Vous bénéficiez ainsi d'un **partenaire unique** capable de réaliser et de suivre l'ensemble de vos installations et obligations réglementaires.*

NE JAMAIS FAIRE DE COMPROMIS SUR LA QUALITÉ

Contrôle de l'installation électrique par Thermographie infrarouge

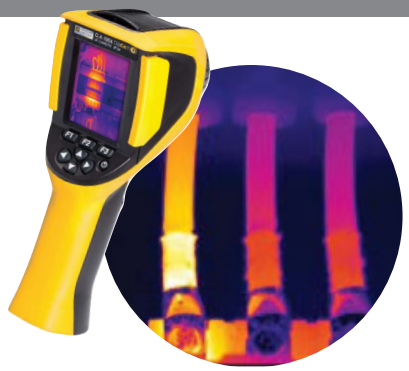

OCE FRANCE • 79 route du chêne 72230 ARNAGE • 02 72 88 03 18 • www.ouest-controle-environnement.com